

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_029

Mutualisation de postes de sigiste entre les syndicats mixtes du Tarn-Aveyron

L'an deux mille dix-neuf et le seize juillet, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Claude ALIBERT par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 09 juillet 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 13	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu la politique de gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin hydrographique Adour-Garonne, pilotée par le comité de bassin, assisté de diverses commissions et notamment de commissions territoriales organisées à l'échelle de sous-bassins hydrographiques et ayant pour mission de proposer au comité de bassin les priorités d'action nécessaires à chaque sous-bassin ;

Considérant l'existence, sur le sous-bassin hydrographique Tarn-Aveyron, de plusieurs syndicats mixtes dont les compétences sont dédiées à la gestion du grand cycle de l'eau et qui œuvrent au quotidien pour la mise en place d'actions opérationnelles sur leur territoire ;

Vu la convention de solidarité territoriale signée le 26 mars 2019 à Cordes-sur-Ciel entre lesdits syndicats dans le but de formaliser un partenariat politique et technique à l'échelle du bassin Tarn-Aveyron ;

Considérant la mutualisation existante entre quatre des dix syndicats mixtes pour un poste de sigiste, permettant une meilleure organisation des données sur l'eau et facilitant leur valorisation, leur utilisation quotidienne voire leur création par tous les agents des syndicats concernés ;

Considérant les réflexions techniques autour de la création d'un second poste de sigiste mutualisé à l'échelle des syndicats mixtes du bassin Tarn-Aveyron ;

Considérant le besoin d'organisation des données existantes à l'échelle du Tarn-amont, en particulier en vue du suivi et de l'évaluation du contrat de rivière 2019-2024 qui débute ;

Approuve le principe de mutualiser les deux postes de sigiste à l'échelle des dix syndicats mixtes ;

Note qu'une telle mission entrerait dans le fonctionnement général du SMBVTAM et que son autofinancement (estimé à environ 5 000 euros pour chaque syndicat) serait donc entièrement mutualisé entre les membres du syndicat mixte selon la clé de répartition classique.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 25/07/2019
et publié ou notifié
le 02/08/2019